

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00457

Numéro SIREN : 527 549 992

Nom ou dénomination : A.J.T.

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 37577

Désignation de l'entreprise										AJT		Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise														M. ERIC PINOT 14 RUE RIEUX 92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
SIRET														5275499200016					
Durée de l'exercice en nombre de mois *														12		Durée de l'exercice précédent *		12	
																Exercice N clos le		31/12/2019	
ACTIF														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028		030														
	Immobilisations financières * (1)		040	457 402	042		457 402												
	Total I (5)		044	457 402	048		457 402												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	10 000	074	10 000													
	Valeurs mobilières de placement		080	1 964 994	082	163 987	1 801 007												
	Disponibilités		084	24 436	086		24 436												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096	1 999 430	098	173 987	1 825 443												
	Total général (I + II)		110	2 456 832	112	173 987	2 282 845												
PASSIF																Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	2 712 000							
	Écarts de réévaluation										124								
	Réserve légale										126								
	Réserves réglementées *										130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131	36 013							
	Report à nouveau										134	(556 617)							
	Résultat de l'exercice										136	88 649							
	Provisions réglementées										140								
	Total I										142	2 280 045							
Provisions pour risques et charges										Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	2 800							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169								
	Produits constatés d'avance										174								
Total III										176	2 800								
Total général (I + II + III)										180	2 282 845								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	172 000											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																			

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJT

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209			210		
						215			214		
			Services *			217			218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
Autres produits									230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	
	Variation de stocks (marchandises) *									236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	33 608	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		)	244			
	Rémunérations du personnel *									250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	
	Dotations aux amortissements *									254	
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			{	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
		Total des charges d'exploitation (II)							264	33 608	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)									270 (33 608)
Produits financiers	(III)	280	512 627		Charges financières	(V)		294	202 931
Produits exceptionnels	(IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))					347 348		300	187 439
Impôt sur les bénéfices *	(VII)							306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 88 649

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

88 649

314

Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	163 986		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)		986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)		981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)		127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. <i>undécies</i>)	990				
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>		345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)		992	Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	163 986
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)				655				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)		643	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)		647	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1				Déficit col. 2	352	88 649	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
Déficits antérieurs reportables * 702 916				dont imputés sur le résultat :			360	88 649	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2020

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AJT</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480	472 841	482	172 000	484	187 439	486	457 402										
		TOTAL		490	472 841	492	172 000	494	187 439	496	457 402										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5												
		TIAP																			
		6	7		8		9		10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧												
1	187 439		187 439										(187 439)								
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	187 439	580	187 439	584	586	581	587	589				(187 439)								
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599				(187 439)									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AJT										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	187 439	632		634	187 439	636						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656						
	Autres provisions pour dépréciation	660	335 179	662	163 987	664	325 179	666	173 987					
TOTAL		680	522 618	682	163 987	684	512 618	686	173 987					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Dotations		Reprises											
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
Terrains	710		715		2									
Constructions	720		725		3									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5									
Matériel de transport	750		755		6									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7									
TOTAL		770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780									
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	702 916	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995						
Déficits imputés			983	88 649	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996						
Déficits reportables			984	614 267										
Déficits de l'exercice			960											
Total des déficits restant à reporter			970	614 267										
IV DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326								
N° du centre de gestion agréé								388						
Montant de la TVA collectée								374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:AJT.....										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2019. et clos le:31./12./2019								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

5 2 7 5 4 9 9 9 2

Dénomination de l'entreprise

AJT

Adresse (voie)

M. ERIC PINOT 14 RUE RIEUX

Code postal

92100

Ville

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	271200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PINOT Prénom(s) ERIC
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 135600
 Naissance: Date 18/12/1955 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 14 Voie RUE RIEUX
 Code Postal 92100 Commune BOULOGNE Pays

Titre (2) MME Nom patronymique BADOLLE Prénom(s) CATHERINE
 Nom marital PINOT % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 135600
 Naissance: Date 28/03/1958 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 14 Voie RUE RIEUX
 Code Postal 92100 Commune BOULOGNE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

5 2 7 5 4 9 9 9 2

Dénomination de l'entreprise

AJT

Adresse (voie)

M. ERIC PINOT 14 RUE RIEUX

Code postal

92100

Ville

BOULOGNE BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
AJT M. ERIC PINOT 14 RUE RIEUX 92100 BOULOGNE BILLANCOURT					
SIRET	5	2	7	5	4
	9	9	9	2	0
	0	0	0	1	6
Adresse du principal établissement:				Mél : n.smadja@fiduciairew.com	
Ancienne adresse en cas de changement:					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
6420Z					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
FIDUCIAIRE W 75 TER AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS				Tél: 0177350620			
OGA/OMGA				Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 13052020 Lieu: BOULOGNE BILLANCOURT			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Qualité et nom du signataire: GERANT ERIC PINOT			
				Signature:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾									c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾									e			
									f			
									g			
									h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾									i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾									Total (a à h)			
I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1				2	3	4	5	6	7	8		
ERIC PINOT				135600								
14 RUE RIEUX 92100 BOULOGNE												
CATHERINE PINOT				135600								
14 RUE RIEUX 92100 BOULOGNE												
J	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice						
						MVLT restant à reporter						

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise AJT
Adresse M. ERIC PINOT 14 RUE RIEUX 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice . 2019 . . 10	88 649
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire PINOT GERANT		À BOULOGNE BILLANCOURT, le 13052020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468		
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)									
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %									
1		2		3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
								imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI									
		Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI					Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention		
Total									
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total									

AJT SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 2712 000 euros
Siège social : 14 rue Rieux - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

529 549 992 au RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,

LE VINGT TROIS JUILLET, A QUATORZE HEURES

Les associés de la société AJT SARL se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la société, conformément aux dispositions statutaires, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Monsieur Eric PINOT, possédant | 50 parts |
| - Madame Catherine PINOT, possédant | 50 parts |

Tous les associés étant présents, ceux-ci représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la société soit 100 parts, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric PINOT, gérant.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance
- Approbation des comptes de l'année 2019
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le gérant donne lecture du rapport établi par la gérance et énonce les résolutions

PREMIERE RESOLUTION

CP CP

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'exercice clos le 31/12/2019 approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés à cette date, se soldant par un résultat fiscal de 88 649 euros.

Aucune distribution de dividendes ne sera effectuée au titre de cet exercice fiscal

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

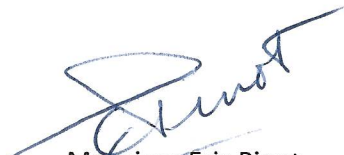
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Eric Pinot, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir ou de requérir toute formalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés



Monsieur Eric Pinot
Gérant



Madame Catherine Pinot